

LE 20 JUILLET 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt juillet deux mille vingt, à neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

- M. Michel Lauzon (vidéoconférence)
- MM. Robert Charron (vidéoconférence)
François Bélanger (vidéoconférence)
- Mmes Isabelle Gauthier (vidéoconférence)
Francine Charles (vidéoconférence)
- M. Marc Laurin (vidéoconférence)

Sont également présents :

- M. Mario Boily, directeur général
- Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Sont absents :

- M. Jean Bouchard, maire
- Mme Guylaine Coursol, conseillère

622-07-2020	Soumission relative au déneigement des propriétés municipales pour les années 2020 à 2025. (2020-048) (G7 311 101 U3 N2940)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter des soumissionnaires conformes suivants, la soumission relative au déneigement des propriétés municipales pour les années 2020 à 2025, pour des prix unitaires apparaissant au devis, incluant les taxes et frais incidents, tel qu'indiqués au tableau ci-après, suite à leur soumission ouverte le 14 juillet 2020 :

Secteur	Soumissionnaire	Prix taxes incluses 1 ^{ère} année
Bois de Belle-Rivière	Les Entreprise J. Barbe inc.	83 143,31 \$
Saint-Benoît	Ferme Gérard Renaud inc.	34 052,79 \$

Secteur	Soumissionnaire	Prix taxes incluses 1 ^{ere} année
Saint-Canut et Mirabel-en-Haut	Les Entreprise J. Barbe inc.	60 960,77 \$
Saint-Hermas	Les Entreprises Y.L. inc.	18 552,37 \$
Saint-Janvier	Entreprise Dominic Alarie (9187-9999 Québec inc.)	71 399,48 \$
Sainte-Scholastique	Les Entreprises Y.L. inc.	47 128,31 \$

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-048 préparé en mai 2020 par la directrice du Service de l'équipement et de l'urbanisme, dans le dossier numéro G7 311 101 U3 N2940, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

De rejeter les soumissions pour les secteurs de Saint-Antoine, Saint-Augustin, du Domaine-Vert Nord et du Domaine-Vert Sud et du Petit-Saint-Charles.

623-07-2020 Adoption du règlement numéro U-2411 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 ayant pour objet de modifier les dispositions en ce qui a trait à la nécessité d'un certificat d'autorisation, aux chemins agricoles, au remblai et au déblai. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 17 juillet 2020, le projet de règlement numéro PU-2411 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2411, tel que présenté.

624-07-2020 Adoption du règlement numéro 2412 modifiant le règlement numéro 690 concernant les nuisances ayant pour objet de prévoir que constitue une nuisance le déversement de matériaux sans qu'un certificat d'autorisation n'ait été émis au propriétaire ou locataire du terrain, le tout en matière de remblai/déblai et de travaux relatifs à un chemin agricole. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2412, tel que présenté.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière